

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025 – 102

**Approuvant la signature d'un contrat d'intervention avec Madame Marina Splette
pour l'animation de quatre ateliers découvertes bébé & parents**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Marcoussis de promouvoir l'accès à la culture et aux activités de loisirs pour la petite enfance ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un contrat d'intervention est conclu avec l'entreprise O'méa, représentée par Madame Marina Splette, domiciliée au 1 rue Michel Germaneau, 91460 MARCOUSSIS ;

ARTICLE 2

Ce contrat porte sur l'animation de quatre ateliers de découverte bébé & parents, organisés les dimanches 15 et 29 juin 2025, à 10h15 et 11h00, à la Médiathèque Léo-Ferré ;

ARTICLE 3

La rémunération prévue au titre de ce contrat s'élève à 124,00 € TTC ;

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur Municipal

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 14 mai 2025

Le Maire,
Olivier THOMAS

